





Formation théorique



Découverte du véhicule et sensibilisation



Formation pratique hors circulation



Démarches administratives



Formation pratique en circulation



Attestation de réussite sans examen



## **DOCUMENTS À FOURNIR**

- Plaquette e-photo agréée ANTS : comprend 1 numéro e-photo + 4 photos d'identité +1 signature numérisée
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité du représentant légal ET de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement
- Justificatif de domicile : facture d'énergie, de téléphone ou d'internet de moins de 3 mois
- ASSR 1er niveau ou ASR













